

# FORMULE CASTOR (COURS DE SKI + CLUB)

## BULLETIN D'INSCRIPTION :

### Hiver 2024-2025

	Haute Saison			Basse Saison		
	Horaires	Tarif	Choix	Horaires	Tarifs	Choix
6 Journées + repas : ski (matin + après-midi) + club + repas : cours de ski de 9h à 11h + 15h à 17h (à partir de 5 ans)	9h-17h	634€		9h-17h	593€	
6 journées : ski (matin + après-midi) + club : cours de ski de 9h à 11h + 15h à 17h	9h-12h et 14h-17h	460€		9h-12h et 14h-17h	407€	
6 matins + repas : ski + club + repas : cours de ski de 9h à 11h	9h-14h	423€		9h-14h	403€	
6 Grandes matinées : ski + club cours de ski de 11h à 13h	9h à 13h	306€		9h à 13h	286€*	
6 Matins : ski + club cours de ski de 9h à 11h	9h à 12h	249€		9h-12h	229€	
6 Après-midi + repas : (repas + ski + club) cours de ski de 14h à 16h basse saison et 15h à 17h haute saison	12h à 17h	A partir de 405€**		12h-17h	393€	
6 Grandes après-midi cours de ski de 13h à 15h	13h à 17h	306€		-	-	-
6 Après-midi (ski + club) cours de ski de 14h à 16h ou 15h à 17h pendant les vacances scolaires	14h à 17h	229€		14h-17h	207€	

Cocher la formule choisie

\*Formule proposée du 12/01/25 au 07/02/25 et du 09/03/25 au 21/03/25

\*\*415€ du 22/12/24 au 03/01/2025

Nous ne proposons pas de formule castor les samedis.  
Pour réserver, merci de nous retourner **ce bulletin d'inscription complet par mail** ([info@esf-latoussuire.com](mailto:info@esf-latoussuire.com)).

Un règlement par **virement bancaire** vous sera demandé **une fois l'inscription confirmée**.

Possibilité **d'ajouter une assurance**, sur demande.

La garderie est située **entre le jardin d'enfants et l'Office de Tourisme**. **Rendez-vous** des cours de ski: Piou-piou à Ourson : au jardin d'enfants à côté de l'Office de Tourisme /pour les Flocons et + : au front de neige à côté de la résidence des Airelles

Haute Saison : du 22/12/2023 au 03/01/2025  
et du 09/02/2025 au 07/03/2025  
Basse Saison : du 15/12/2024 au 20/12/2024  
du 05/01/2025 au 07/02/2025  
Et du 09/03/2025 au 11/04/2025

DATE DU SEJOUR : Du.....au .....

NOM et PRENOM de l'enfant : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... NIVEAU ACQUIS.....

N° de téléphone : .....

Mail : .....@.....

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'à réception du règlement total de votre réservation.

E.S.F. de La Toussuire  
Résidence l'étendard  
73300 LA TOUSSUIRE  
[info@esf-latoussuire.com](mailto:info@esf-latoussuire.com)



# FORMULE CASTOR

ESF - SKI+CLUB

# ESF

Date du Séjour

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Nous ne pouvons accueillir un enfant sans un dossier complet à envoyer à l'adresse : [info@esf-latoussuire.com](mailto:info@esf-latoussuire.com)**

**Responsable légal 1**  
père - mère - autre

## ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Sexe : F / M

Vaccinations obligatoires à jour : OUI / NON

Le carnet de vaccinations est **OBLIGATOIRE** avec la vaccination DTP-coqueluche à jour pour les enfants nés **avant** le 01/01/2018. Pour les enfants nés **après** le 01/01/2018 les 11 vaccins réglementaires sont obligatoires. **JOINDRE LA COPIE DU CARNET DE VACCINATION**

Régime alimentaire spécifique : \_\_\_\_\_  
(sans viande, sans porc, végétarien, etc...)

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Mail\* :

Téléphone\* :

**Responsable légal 2**  
père - mère - autre

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

**Autres**

Personnes **MAJEURES** autorisées à venir chercher votre enfant autre que les responsables :

• Nom, Prénom, Téléphone

- 
- 
- 

## AUTORISATIONS

- Droit à l'image : OUI  NON
- Activité maquillage : OUI  NON

## SOINS D'URGENCE ET D'HOSPITALISATION

J'autorise les responsables de Pôle Enfance à prendre toutes les mesures nécessaires concernant les soins d'urgence et d'hospitalisation en cas d'accident grave survenant à mon enfant.\*

- Allergie médicamenteuse : OUI  NON   
si oui, lesquelles :
- Allergie alimentaire / autres : OUI  NON   
si oui lesquelles :
- Votre enfant suit-il un traitement pendant le séjour : OUI  NON   
si oui, joindre une ordonnance
- Informations spécifiques : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance et j'accepte que mon enfant sorte du pôle enfance et soit transporté **par l'école de ski** jusqu'à son cour.

J'atteste avoir une **assurance responsabilité civile** vie privée et garantie individuelle corporelle.

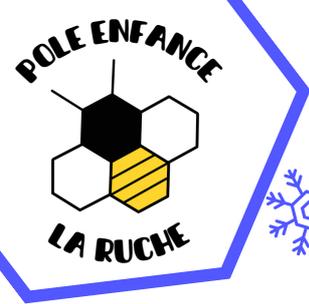
Je reconnais avoir pris **connaissance du descriptif des formules ski+club et du règlement intérieur** du Pôle Enfance La Ruche et l'accepter.

### \*Informations obligatoires

Fait à :

Le :

Signature(s) :



# DESRIPTIF DES FORMULES DE SKI + CLUB



Votre enfant va bénéficier de cours de ski et du transport en navette par votre école de ski ; Ainsi que d'un accompagnement pour la préparation, l'habillage, le repas, les temps de jeux, la détente, par l'équipe du Pôle enfance la Ruche.

Afin de permettre le bon déroulement du séjour de votre enfant voici quelques recommandations à lire impérativement.

Lors de votre arrivée dans la station il est **impératif** de passer au bureau d'accueil de votre école de ski afin de récupérer le nécessaire pour les cours collectifs de ski et l'accompagnement au pôle enfance : *dossard, étiquettes à coller sur le matériel...*

Merci de respecter les consignes de la notice distribuée avec les étiquettes à votre arrivée. **Aucun accueil** au pôle enfance ne sera possible sans être passé au préalable dans votre école de ski.

## Important : suivi et sécurité des enfants

Lors de votre inscription à l'école de ski en formule "ski + club" vous avez inscrit votre enfant pour un accompagnement aux cours de ski **par les moniteurs et l'équipe du Pôle enfance**.

Nos listings de présences sont élaborées en fonction de vos inscriptions. Il est **IMPERATIF et OBLIGATOIRE** pour tous changements d'avertir au minimum **LA VEILLE** le bureau de l'école de ski ainsi que le Pôle enfance.

Exemple: si vous souhaitez récupérer votre enfant directement sur les pistes après son cours sans retour par le Pôle enfance.

Afin de garantir le confort de votre enfant lors de sa journée merci de prévoir dans son sac : deux paires de gants de ski, lunettes ou masque, crème solaire, vêtements chauds, chaussettes et tenue de rechange en cas de vêtements mouillés. Merci de noter les noms et prénoms **sur l'ensemble des affaires** de votre enfant.

Merci de respecter les casiers et portes manteaux nominatifs afin de ranger les affaires des enfants. Les casiers pouvant être partagés sur la journée nous ne pouvons malheureusement **pas garder les affaires des enfants accueillis en demi-journée** au pôle enfance. Merci de venir récupérer les affaires laissés au club à la fin du cours de ski de l'enfant si vous le récupérez directement au point de rdv sur les pistes.

Merci de respecter les heures d'accueil pour l'arrivée et le départ de votre enfant au sein du pôle enfance.

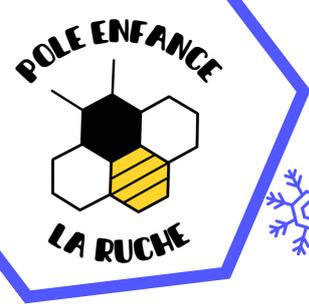
Lors de votre arrivée merci de ranger la paire de ski **étiquetée** et bâtons des enfants dans la zone correspondant à votre école de ski : **ROUGE pour l'ESF** et **BLEU pour l'ESI**.

Les repas de midi sont confectionnés par un partenaire du pôle enfance. Les Goûters de l'après-midi sont fournis par le Pôle Enfance en privilégiant un approvisionnement local.

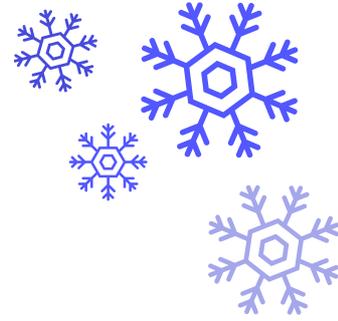
## En complément

En plus de votre formule « Ski+Club » à la demi-journée, le Pôle Enfance la Ruche peut vous proposer des formules pour permettre **un accueil à la journée** pour votre enfant.

Pour ajouter une **½ journées CLUB SEUL** 9h/12h ou 14h/17h veuillez contacter **impérativement** le Pôle Enfance La Ruche ou votre école de ski, par téléphone ou sur place lors des permanences au chalet d'accueil de la Ruche.



# REGLEMENT INTERIEUR



## L'ARRIVÉE AU PÔLE ENFANCE

L'enfant doit être obligatoirement accompagné d'un adulte majeur responsable qui l'amènera dans le Centre auprès du professionnel de l'équipe chargé de l'accueil.

Pour les plus petits, un objet (sucette, doudou ou peluche) est le bienvenu. Un temps de repos pourra être proposé à chaque enfant en fonction de son rythme propre.

Il est préférable d'éviter de donner aux enfants des objets de valeur. **Le Pôle Enfance décline toute responsabilité en cas de perte et de vol.**

## LE DÉPART DU PÔLE ENFANCE

Le départ de l'enfant doit être obligatoirement signalé au professionnel référent. Le professionnel chargé de l'accueil échangera avec les parents sur le déroulement de la journée.

L'enfant peut partir uniquement **avec ses parents** ou avec **une des personnes préalablement mentionnées sur le dossier** d'inscription signé par les parents et jointe au règlement.

Cette personne devra être majeur et munie d'une pièce d'identité. S'il existe des consignes particulières concernant les parents séparés, elles doivent être données par écrit à la direction.

## SÉCURITÉ

**Le port des bijoux est interdit.**

Toute personne venant chercher l'enfant au sein du Pôle Enfance doit être majeure, figurée dans le dossier d'inscription et doit se munir d'une pièce d'identité.

Merci d'attendre que la professionnelle vous ouvre la porte d'entrée afin de filtrer les arrivées et départs pour la sécurité de vos enfants et de veiller à ne laisser personne entrer en même temps que vous.

## SURVEILLANCE MÉDICALE

Les responsables se réservent le droit de refuser l'accès au centre de loisirs aux enfant atteints de maladies contagieuses, à savoir :

**rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, coqueluche, scarlatine, impétigo, grippe, gastro-entérite, gale, teigne, méningite et conjonctivite** ; mais également si elles jugent que l'état de santé de l'enfant ne permet pas son accueil en collectivité.

Les **intolérances ou allergies** (*alimentation, médicaments, soleil...*) sont à signaler et à inscrire sur la fiche de renseignements et donneront lieu à l'établissement d'un **PAI** (protocole d'accueil individualisé). Une attestation de soins sera remplie par les parents dans le dossier d'inscription autorisant les responsables à faire soigner ou hospitaliser l'enfant en cas d'urgence.

Suivant les dispositions réglementaires, l'enfant accueilli doit-être à jour de ses vaccinations **obligatoires** à savoir DTP-coqueluche à pour les enfants nés **avant** le 01/01/2018. Pour les enfants nés **après** le 01/01/2018 les 11 vaccins réglementaires sont obligatoires.